

# Immatriculations des véhicules routiers neufs en Guadeloupe en 2015



**En 2015, la Guadeloupe a enregistré 17 566 immatriculations de véhicules routiers neufs, soit une hausse de 6 % par rapport à 2014.**

**Les voitures particulières représentent 76 % des transactions. Entre 2014 et 2015, elles ont augmenté de 6 %. Pour la même période, les immatriculations de véhicules essence ont progressé de 22 %, alors que les véhicules neufs diesel ont diminué de 9 %.**

**En 2015, les immatriculations des véhicules routiers neufs destinées au transport de marchandises ont augmenté de 7% par rapport à 2014. Celles des véhicules spéciaux connaissent une croissance de 17%. Les transactions des véhicules transportant les personnes augmentent de 1 %, bien que, dans cette catégorie, les autocars-autobus reculent de 83 % et les véhicules automoteurs spécialisés (VASP) enregistrent une hausse 122 %.**

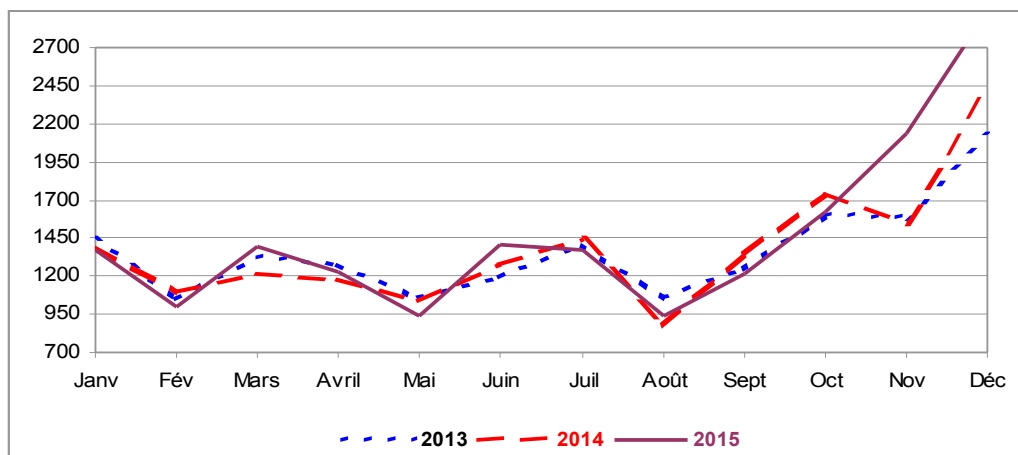
**Les ventes de motocyclettes perdent 1 %.**

## 1 – LES IMMATRICULATIONS DE VEHICULES ROUTIERS NEUFS

### Le nombre d'immatriculations en augmentation

En 2015, 17 566 véhicules neufs ont été immatriculés en Guadeloupe<sup>1</sup>, soit une hausse de 6 % par rapport à 2014. Toutefois, ces immatriculations s'inscrivent sur une tendance baissière. Entre 2007 et 2015, elles ont reculé, en moyenne de 1,4 % par an.

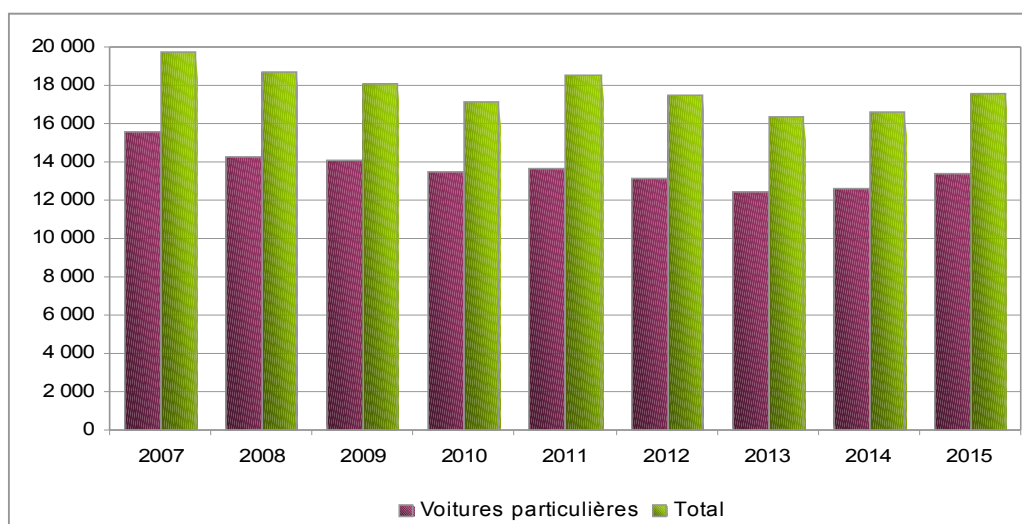
Évolution mensuelle des immatriculations des véhicules neufs en Guadeloupe entre 2013 et 2015



Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

Les immatriculations de voitures particulières neuves représentent 76 % de l'ensemble des transactions.

Évolution des immatriculations des véhicules neufs et des voitures particulières neuves en Guadeloupe



Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

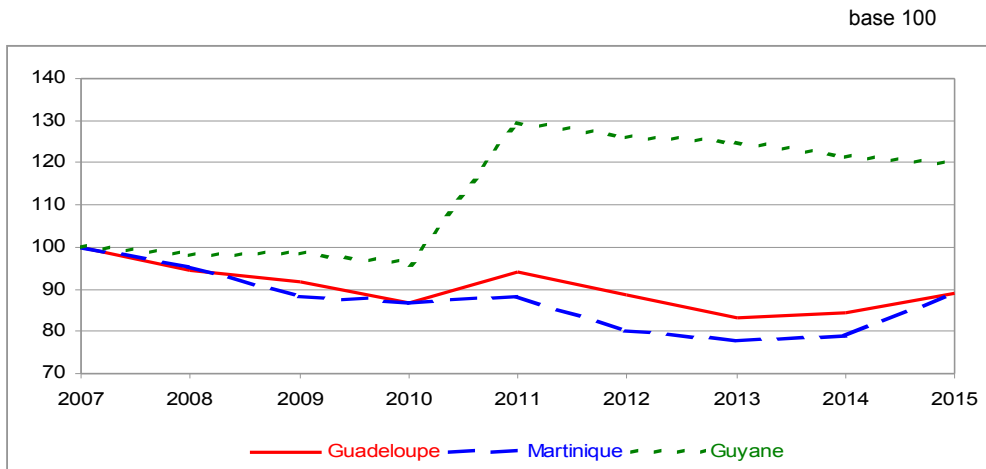
### Plus d'immatriculations en Guadeloupe qu'en Martinique et Guyane

En 2015, des trois départements français d'Amérique, la Guadeloupe est celui qui enregistre le plus d'achats de véhicules neufs avec 17 566 transactions contre 16 757 pour la Martinique et 7 697 pour la

1 Hors îles du nord (Saint-Martin et Saint-Barthélemy).

Guyane. En un an, les ventes de la Martinique augmentent de 12 % alors que celles de la Guyane chutent de 1%.

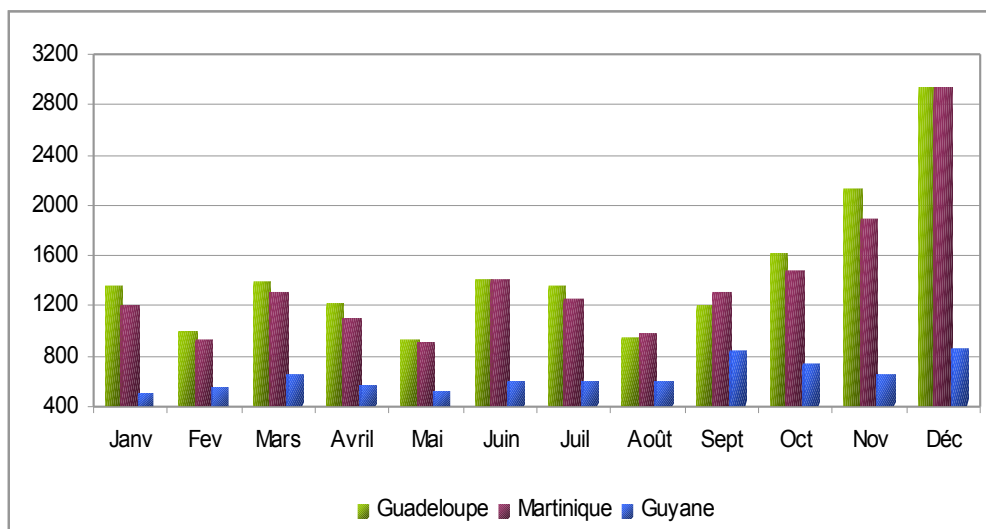
### Évolution des immatriculations des véhicules routiers neufs aux Antilles-Guyane entre 2007 et 2015



Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

L'évolution mensuelle des immatriculations est quasiment identique en Guadeloupe et en Martinique. A partir du mois d'août, les ventes sont à la hausse pour ces deux départements (212 % pour la Guadeloupe et 200 % pour la Martinique). Les transactions de la Guyane baissent entre septembre et novembre pour repartir à la hausse en décembre.

### Évolution des immatriculations mensuelles des véhicules routiers neufs aux Antilles-Guyane en 2015



Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

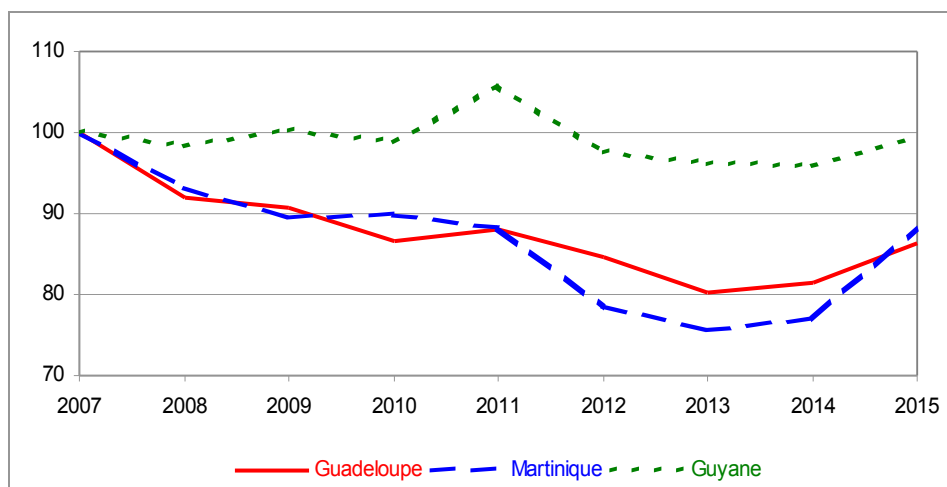
## 2 - LES IMMATICULATIONS DE VOITURES PARTICULIÈRES ET COMMERCIALES

### Les ventes de voitures particulières neuves à la hausse

Les ventes de voitures particulières neuves en Guadeloupe augmentent de 6 % en 2015. La Martinique et la Guyane observent également une hausse de 15 % et 4 % du volume de leurs transactions. Si l'on compare le nombre de voitures immatriculées en 2015 par rapport à la population 2013, la Guadeloupe dispose de 44 véhicules pour 1 000 habitants contre 43 ‰ en Martinique et 32 ‰ en Guyane.

## Évolution des immatriculations de voitures particulières neuves aux Antilles-Guyane entre 2007 et 2015

base 100

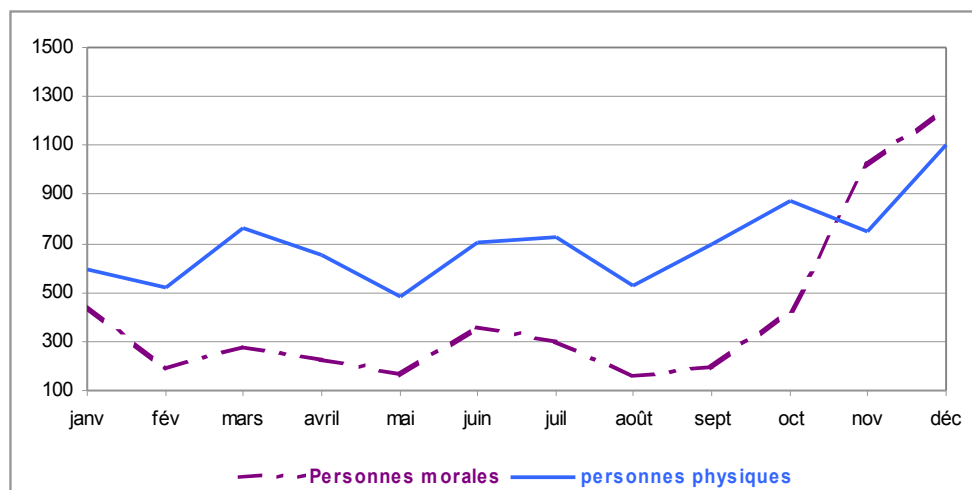


Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

## Rebond des immatriculations de voitures commerciales neuves

En 2015, les véhicules commerciaux représentent 37 % des immatriculations de voitures particulières neuves. Elles sont en augmentation de 12 % par rapport à 2014. C'est principalement en novembre et décembre 2015 que les transactions des véhicules commerciaux sont les plus importantes (+45%).

## Évolution mensuelle des immatriculations de voitures particulières neuves en Guadeloupe en 2015



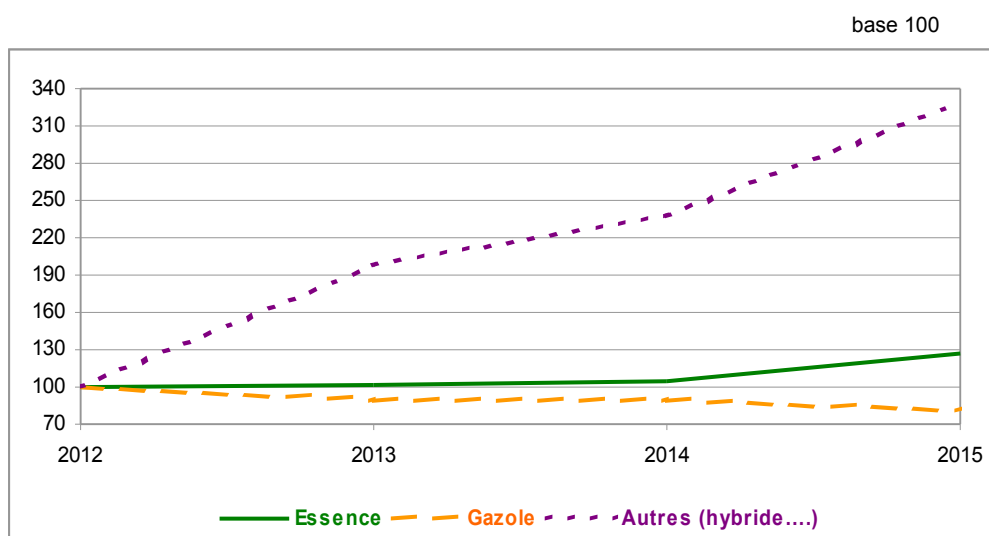
Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

## Hausse des véhicules particuliers neufs à motorisation essence

Sur un an, les immatriculations de voitures neuves équipées de motorisation essence croissent de +22 % (7 230 véhicules en 2015 contre 5 940 en 2014) alors que les véhicules diesel qui jusqu'en 2012 étaient privilégiés par les Guadeloupéens reculent de 9 % sur cette période.

Les véhicules hybrides rechargeables ou non et les véhicules électriques enregistrent une hausse de 39 %, Même si le nombre d'immatriculations de ces types de véhicules reste faible (1 % des immatriculations), la tendance à la hausse de l'évolution de ces motorisations est très encourageante.

## Évolution des immatriculations de voitures particulières en Guadeloupe selon la source d'énergie entre 2012 et 2015

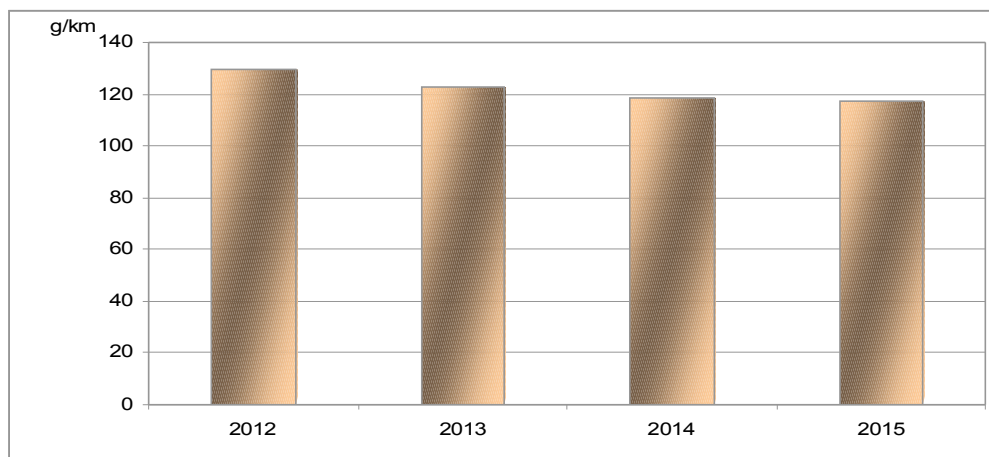


Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

### Poursuite de la baisse des émissions de CO<sub>2</sub>

En 2015, les émissions moyennes de CO<sub>2</sub> des voitures particulières neuves sont de 117,3 g/km, en baisse de 1 % par rapport à 2014. Entre 2012 et 2015, elles ont diminué de 9 %.

### Évolution des émissions de CO<sub>2</sub> des voitures particulières entre 2012 et 2015



Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

## 3 - LES IMMATICULATIONS DES AUTRES CATÉGORIES DE VÉHICULES

Les statistiques sur les immatriculations distinguent douze types de véhicules hors voitures particulières qui ont été regroupés en trois catégories : les véhicules de transport de personnes (autocars, autobus, VASP [véhicule automoteur spécialisé], motocycles, voiturettes et cyclomoteurs), de transport de marchandises (camionnettes, camions, tracteurs routiers, remorques, semi-remorques) et les véhicules spéciaux (tracteurs agricoles, divers agricoles).

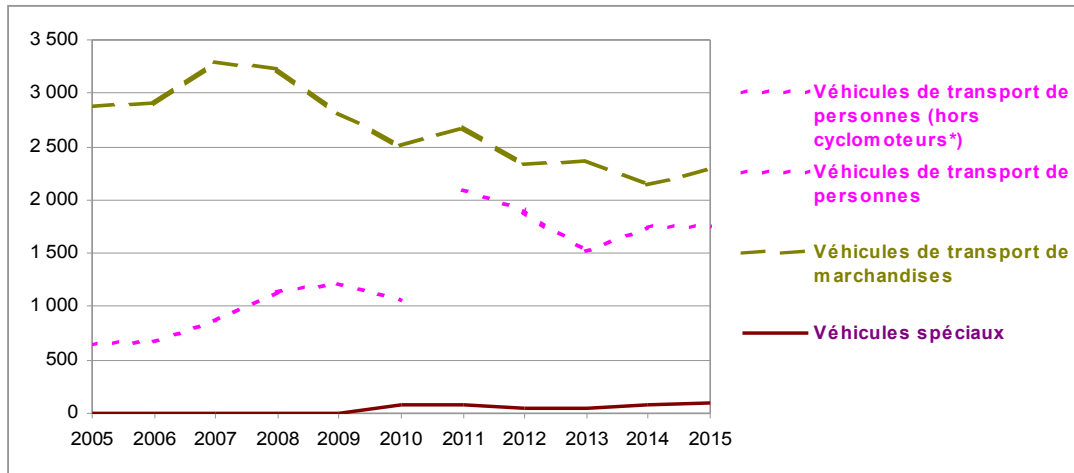
### Accroissement des immatriculations de véhicules spéciaux

Les immatriculations neuves des véhicules transportant des personnes restent stables en 2015, alors que les ventes de véhicules spéciaux et de transport de marchandises connaissent un rebond (17 % et



7 %) sur un an. La rupture de l'évolution des véhicules de transport de personnes est due à la prise en compte des cyclomoteurs à partir de 2011.

### Évolution des immatriculations des véhicules neufs en Guadeloupe selon la catégorie de transport entre 2005 et 2015

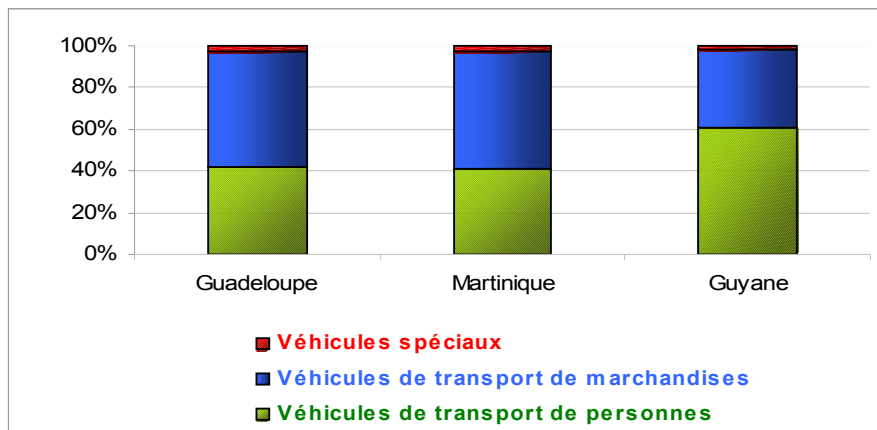


Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

\* Les cyclomoteurs sont pris en compte depuis 2011 dans le RSVERO.

La forte disparité entre les Antilles et la Guyane persiste sur les immatriculations des véhicules neufs de transport de personnes et de marchandises en 2015. La part des transactions enregistrées pour les trois catégories de véhicules reste quasiment identique par rapport à 2014.

### Évolution des immatriculations des véhicules neufs selon la catégorie de transport aux Antilles-Guyane en 2015



Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

Les ventes de véhicules spéciaux ont augmenté de 17 % sur un an. Après une diminution de 50 % entre 2013 et 2014 pour les divers agricoles, leurs ventes en 2015 ont triplé.

| Véhicules spéciaux  | 2013      | 2014      | 2015       |
|---------------------|-----------|-----------|------------|
| Tracteurs agricoles | 31        | 77        | 75         |
| Divers agricoles    | 17        | 9         | 26         |
| <b>total</b>        | <b>48</b> | <b>86</b> | <b>101</b> |

Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

## Stabilité des ventes de véhicules de transport de personnes

En 2015, les immatriculations de véhicules neufs de transport de catégorie véhicule automoteur spécialisé (VASP) connaissent une croissance de 122 %, alors que les autocars et autobus régressent de 83 %.

Malgré la légère baisse des ventes de motocycles en 2015, les deux-roues motorisés (motocycles et cyclomoteurs) augmentent de 12 % entre 2013 et 2015.

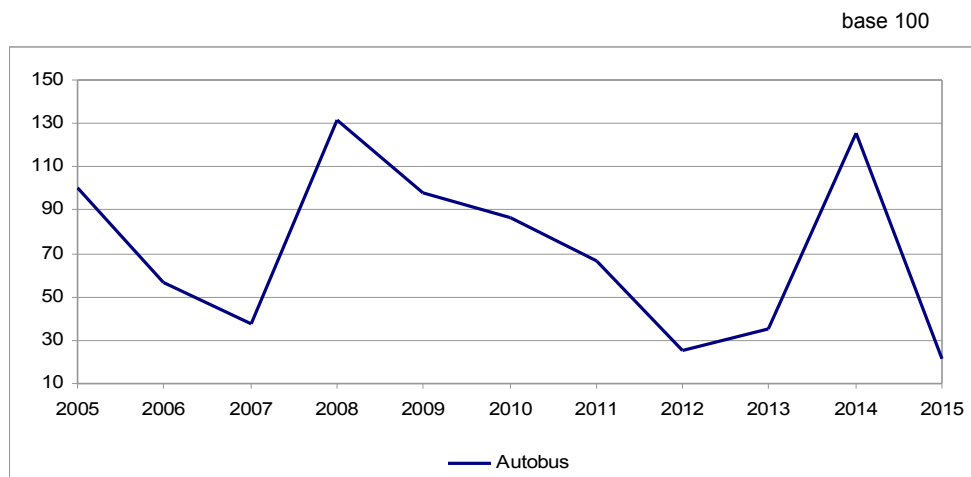
Sur un an, la catégorie des véhicules transportant les personnes a augmenté de 1 %.

| Véhicules de transport de personnes | 2013         | 2014         | 2015         |
|-------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Autobus et autocar                  | 18           | 64           | 11           |
| VASP                                | 49           | 50           | 111          |
| Motocycles                          | 585          | 684          | 677          |
| Voiturettes                         | 70           | 74           | 71           |
| Cyclomoteurs                        | 801          | 865          | 879          |
| <b>Total</b>                        | <b>1 523</b> | <b>1 737</b> | <b>1 749</b> |

Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

L'évolution des immatriculations des bus et cars neufs montre l'existence de cycles d'environ cinq ans (2004-2008 et 2008-2012), correspondant aux échéances des marchés publics et délégation de service public (DSP) : c'est au moment du renouvellement des contrats que les entreprises investissent dans un nouveau matériel qu'elles amortissent sur la durée du marché.

### Évolution des immatriculations des autocars et autobus neufs en Guadeloupe entre 2005 et 2015

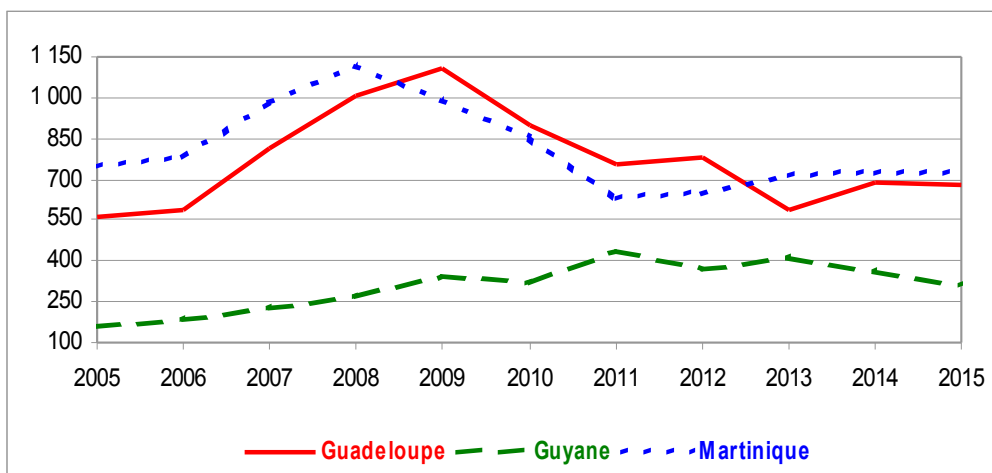


Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

Entre 2013 et 2014, les immatriculations neuves de motocycles en Guadeloupe ont progressé de 17 % alors qu'entre 2009 et 2013, elles décroissaient en continue. Les transactions de motocycles représentent 4 % de l'ensemble des véhicules routiers neufs.

Les immatriculations des motocycles en Guyane se stabilisent depuis 2011. Sur les dix dernières années, elles ont évolué à la hausse (+134 %). En Martinique, elles augmentent progressivement depuis 2011. Entre 2005 et 2014, leurs immatriculations de motocycles ont chuté de 3 % en Martinique et en Guyane, alors qu'en Guadeloupe pour la même période, elles ont été un peu plus dynamiques (+ 22 %).

## Évolution des immatriculations des motos neuves dans les départements français d'Amérique entre 2005 et 2014



Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

## Augmentation des transactions de véhicules utilitaires

Les immatriculations de véhicules routiers neufs destinés aux transports de marchandises progressent de 7 % en 2015. Les tracteurs routiers et les semi-remorques enregistrent respectivement une croissance de 21 % et 280 %.

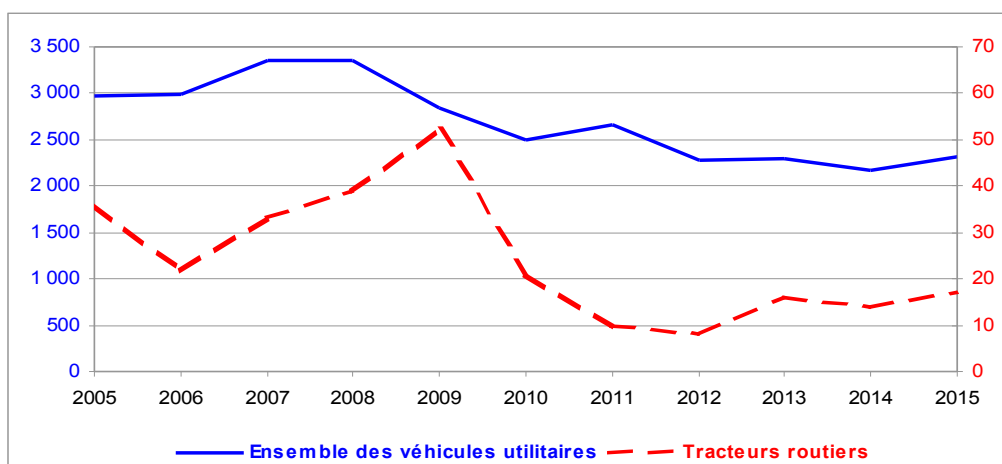
Entre 2013 et 2015, la catégorie de véhicules de transport de marchandises recule de 3 %.

| Véhicules de transport de marchandises | 2013         | 2014         | 2015         |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Camionnettes                           | 2 161        | 1986         | 2120         |
| Camions                                | 46           | 62           | 60           |
| Tracteurs routiers                     | 16           | 14           | 17           |
| Remorques                              | 120          | 78           | 77           |
| Semi-remorques                         | 22           | 5            | 19           |
| <b>total</b>                           | <b>2 365</b> | <b>2 145</b> | <b>2 293</b> |

Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

En 10 ans, les ventes de véhicules utilitaires neufs ont chuté de 22 %. Elles repartent à la hausse en 2015 (+7 %). Pour les tracteurs routiers neufs, la chute est très prononcée entre 2009 et 2012. Après une décroissance de ce type de véhicules en 2014, les transactions de tracteurs routiers neufs connaissent une dynamique nouvelle avec une augmentation de 21% en 2015.

## Évolution des immatriculations des véhicules utilitaires\* et des tracteurs routiers neufs en Guadeloupe entre 2005 et 2015



Source : SOeS – répertoire statistique des véhicules routiers

\* Véhicules utilitaires : autocars et autobus, camions, camionnettes, VASP et tracteurs routiers



## Source

Les données proviennent du répertoire statistique des véhicules routiers du Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris) à partir des informations transmises par le ministère de l'Intérieur (Agence nationale des titres sécurisés) issues du système d'immatriculation des véhicules (SIV).

## Champ

Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules :

- en transit temporaire (TT) et importés en transit (IT) ;
- de l'administration civile de l'État ;
- militaires ;
- en W garage (véhicule en essais, dans le garage), WW (certificats provisoires en attente de formalités).

Les différents genres de véhicules distingués sont : les voitures particulières, les voitures, les motocycles, les cyclomoteurs, les autobus et autocars, les camionnettes, les camions, les véhicules automoteurs spécialisés (VASP), les tracteurs routiers, les remorques et semi-remorques, les tracteurs agricoles et divers véhicules agricoles.

## Définitions

**Autobus et autocar** : véhicule pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur. Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

**Camion** : véhicule automobile routier rigide conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

**Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)** : véhicule automobile routier rigide conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

**Cyclomoteur (autre que voiturette)** : véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

**Divers agricole (autre que tracteur)** : véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, cueilleur-épanouilleur<sup>1</sup>...) ou appareil remorqué (charrue, récolteuse-chargeuse de canne à sucre, pulvérisateur,...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

**Motocycle** : cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

**Remorque routière (ou remorque lourde)** : véhicule d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

**Semi-remorque** : véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

**Tracteur agricole** : véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

**Tracteur routier** : véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

**Véhicule automoteur spécialisé (VASP)** : véhicule à moteur destiné à des usages complémentaires au transport (ambulances, bennes à ordures ménagères, camping-cars, véhicules de dépannage, fourgons blindés, fourgons funéraires, grues routières, véhicule d'incendie, véhicules magasins, véhicules de travaux de voirie..).

**Voiture particulière de marque française** : sont considérées ici comme étant de marque française, les voitures particulières conçues, fabriquées et commercialisées par les constructeurs automobiles français. Les voitures particulières des constructeurs automobiles étrangers appartenant à des groupes français sont considérées comme étant de marque étrangère (Dacia constructeur automobile roumain, filiale du groupe Renault).

**Voiture particulière et commerciale** : véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égale au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

**Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)** : cyclomoteur carrossé à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> (véhicule à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

1 Machine agricole permettant de récolter le maïs en épis dépouillés de leurs spathes.

Pour en savoir plus sur les immatriculations nationales de véhicules routiers :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/r/immatriculations.html>

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE  
L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA  
GUADELOUPE**

SERVICE PROSPECTIVES, AMENAGEMENT  
& CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

POLE CONNAISSANCE, TERRITOIRES  
& PAYSAGES

Données statistiques  
et  
Observatoire Régional des Transports

Chemin des Bougainvilliers  
Cité Guillard  
97100 Basse-Terre  
Tél. : 0590 99 35 60  
Télécopie : 0590 99 35 65

Directeur de publication : Daniel Nicolas

Rédacteur : Patricia Quétier

[Patricia.quetier@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Patricia.quetier@developpement-durable.gouv.fr)

Graphisme : Freddy Lemoux

DEAL 2016

Site Internet :

<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr>

